



Espaces Educatifs Bricabracs

68 chemin de Baumillon, 13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : contact@bricabracs.org

Education / renseignement / inscription : lesbricabracs@bricabracs.org

CR non diffusable Bulletin du CF du 6 mars 2019

Présents•e•s : Marie Claude, Erwan, Julien, Charles, Magali

Ordre du jour :

- 1/ Salarié. Garant ou non.
- 2/ Cabane
- 3/ Cantine suite
- 4/ Campagne Gibus
- 5/ Lilo
- 6/ Une affiche
- 7/ Organisation du travail
- 8/ Momo
- 9/ Service civique
- 10/ Participation à Tralalère !?

Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 6 mars 2019

Décisions courantes / à diffuser

1/ Ancien salarié : membre garant ou non

Le départ récent d'une salariée, fin février, a été fait dans les règles. Si on veut respecter les règles elle ne peut pas faire partie des garants au sein du CF avant un délai d'un an. Le CF se reposera donc la question de la pertinence de lui faire cette proposition dans un an.

Il est aussi nécessaire de demander aux garants moins actifs si ils veulent continuer d'être garants ou pas. Il serait intéressant de trouver d'autres membres (pour l'AG de juin, présenter la liste des garants).

2- Cabane :

Ce qui intéresse Résilience c'est de garder un espace dans la cabane parce qu'une personne en situation précaire trouve son compte avec ce lieu pour stocker ses affaires. Mais cela pose un problème de clé du lieu et le partenariat avec Résilience portait sur un lien avec le VG. Or ce n'est plus le cas.

Le CF souhaite que la cabane ne servent plus pour du stockage de Résilience, ni pour du stockage de Bricabracs spécifiquement en lien avec le vide grenier.

Le rangement du matériel de jeux extérieur de Bricabracs dans la cabane est intéressant.

Anecdote : Le fait que ce soit un peu loin, les enfants utilisent moins les trottinettes par exemple....

Pour les éduc, ça fait un lieu de stockage pratique qui dégage de l'espace dans la tanière et du temps et de l'énergie le matin et le soir concernant le rangement qui ne se fait plus dans les locaux de vie quotidienne.

Le CF propose de se donner jusqu'à fin juin pour trouver un accord avec Résilience.

La cabane a coûté 1774€, pris en charge à part égale par Bricabracs et Résilience.

3- Cantine :

Afin d'éviter les tensions humaines et que le temps cantine du midi reste un moment le plus apaisé et convivial possible malgré la fatigue occasionnée, tout en prenant en compte qu'il reste un moyen de ramener des finances à Bricabracs,

Le CF souhaite clarifier les responsabilités et engagements des unes et des autres sur le temps cantine. Pour cela il envisage de faire des contrats de bénévolat avec définition de poste ? Par exemple définir les postes suivants : l'économate coordinatrice / la cuisinière. / Accueil / compta.

Un chantier de discussion s'ouvre donc avec les personnes actives régulièrement à la Cantine du midi.

Dernière cantine 275€ dont 60€ de dons divers.

Prochaine cantine 1er avril.

4- Campagne Gibus :

Nécessaire de relancer une campagne de Gibus, donateurs mensuels.

Reprendre le texte pour l'alléger. Faire une campagne sur Agora et si possible une liste de contacts choisis. Sur FB ?

Refaire un flyer.

5- Lilo :

! Avec les gouttes déposés, on peut compter actuellement 30eur/ mois.

6- Une affiche pour les Bricabracs :

Possibilité d'avoir une affiche réalisée par une graphiste connue de la littérature jeunesse. Il faudra se dire ce qu'on souhaite que ce soit... à rediscuter.

7- Organisation du travail ?

Quelle répartition des heures pour les 2 éduc ?

2 éduc à 30h sur 4 jours ?

En restant à 35h-26h il est encore possible d'ouvrir tous les jours de la semaine, soit 10 demi journées.

En réel le travail dépasse les 35h de présentiel.

La question est de trouver de quoi financer pour 2x35h.

Pour les éduc :

- Il est nécessaire de quitter le lieu au moins une demi-journée.
- Le temps de concertation éduc du mardi après-midi sans enfant est transféré le mercredi en début d'après-midi, mais en présence des enfants. Faisable si les enfants sont en « roue libre », ce qui est aussi intéressant, les adultes, éducateur ou non, ayant tendance à les solliciter fréquemment.
- Matériel, entretien (pour que le lieu soit pratique et fonctionnel) : possible quand il y a présence des 2 éduc, un des éduc est en soutien sans être en responsabilité des enfants.
- Dans ce modèle il faut que les éduc soient là tous les jours pour suivre les temps importants de vie commune, et avoir des temps de passation etc...
- A mettre dans les obligations de travail pour les éduc : être présents aux Agoras, au CF, aux vide greniers.
- Les vacances : à chaque temps de période scolaire, une semaine de vacances (la première semaine de vacances : boulot, la deuxième, coupure). Aux mois de juillet-août : semaines de vacances.

Remarque : C'est le temps d'attention/ intention avec les enfants et familles qui constitue le plus de fatigue pour les éducateurs-pédagogues sociaux. Or il est nécessaire de maintenir cet état de concentration portée l'attention/ intention consacrée aux enfants et à l'ensemble des personnes et micro-événement se produisant dans le milieu de vie de Bricabracs.

Partir une demi-journée du lieu c'est être sans présence enfants.

Une demi-journée sans responsabilité sur place permet aussi de souffler différemment.

Il est aussi à noter que le mode de fonctionnement choisi nécessite un suivi quotidien de correction/ réajustement/ suivi des productions des enfants qui sont réutilisées le lendemain.

Temps de vie associative :

Pour les éducateurs elle peut aussi être chronophage sur Bricabracs. Il faut bien définir pour les travailleurs éducateurs ce qui relève de leur temps dit de travail salarié et d'un temps d'engagement associatif, afin d'éviter des tensions.

Fragilité de la structure : si un des éducateurs est malade durablement, la structure ferme.

Ordre de priorité de temps à consacrer : maintenir le travail pédagogique auprès des gamins.

8- Précaire bénévole quotidien :

Une personne est présente tous les jours à Bricabracs bénévolement, pour l'entretien du jardin et du poulailler, et y accompagner les enfants de service. Valoriser son rôle à Bricabracs et symboliser son engagement, devrait passer par un contrat qui ne correspond pas à un temps plein.

Un format de contrat est à l'étude ;

9- Service civique l'an prochain ?

Pour toute proposition reçue, il est nécessaire de tester la personne avec les enfants et les éducateurs sur une période donnée.

10- Participation au Festival Tralalère :

Les membres du Cf et les éducateurs ne peuvent prendre en charge un stand. Bricabracs n'y sera donc pas cette année a priori, excepté si des bénévoles s'engagent à y tenir un stand d'animation, restauration... le dire très vite.

La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

changement

Dernier changement / CF du 3 novembre 2018

09 – Entrée et départ des familles

Chaque entrée et départ de famille est soumise à une rencontre avec l'éducateur-enseignant garant, ainsi qu'avec un ou des membres du CF.

08 - Agoras actives

10h-11h discussion pédagogique

à partir de 11h : chantier, faire ce qu'il y a à faire comme travaux, aménagements...

07- règlement horaires :

Réunion des éducés le mardi après-midi : implique un changement d'horaire pour le mardi.
Les parents viennent chercher les enfants à 13h, les enfants mangent sur place avant.

06 – Membres ressource associés au CF

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

05 – Membres invités du CF

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.

04 - (Non) Renouvellement de l'inscription, exclusion (modifié le 03/11/2018)

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire une famille et dans le cas où l'urgence de la situation l'exige, d'exclure la famille concernée, dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérents ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
- Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.

~~En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont n'a pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion. (supprimé le 3/11/18)~~

03 - Critère de choix des familles (14 mars 2018)

Le CF tient compte de plusieurs critères non hiérarchisés, outre la réinscription, afin de maintenir l'équilibre entre plusieurs dimensions conditionnant la bonne marche du projet Bricabracs : sociale (favoriser la venue de familles touchées par la précarité), locale (structure de proximité), répartition des âges (multiage), intérêt de l'enfant (prise en compte des ruptures scolaires) et situation familiale.

02 - Concernant les prestations mensuelles (supprimé le 14 mars 2018)

~~Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.~~

- ~~○ Toute période commencée est due.~~
- ~~○ PI : sept oct (2 mois)~~
- ~~○ PII : novbre dec (2 mois)~~
- ~~○ PIII : janv fevr (2 mois)~~
- ~~○ PIV : mars avril (2 mois)~~
- ~~○ PV : mai juin juillet (3 mois)~~

01 - Le coût mensuel (14 mars 2018)

Il est de 50 euros/ mois / enfants
Il s'effectue sur 12 mois.

Argumentation du CF concernant l'article 4 / le 6 avril 2017:

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de

garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérentEs, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet.

Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agora et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tutrices/teurs ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectifs de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)